



Aménagement foncier

L'aménagement foncier est un outil d'aménagement durable du territoire, en particulier en zones rurales. Il permet d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés agricoles et forestières, de mettre en valeur les espaces naturels et de contribuer à l'aménagement du territoire, communal ou intercommunal.

Publié le 15 mai 2023

Des procédures adaptées

Différentes procédures d'aménagement foncier sont mises en œuvre en Meuse, pour répondre à la diversité des situations:

- > Les procédures d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF)
- > L'échange et cession amiable d'immeubles ruraux

Chacune de ces procédures est assortie de modalités différentes de mise en œuvre.

Les procédures d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFAF)

Ces procédures visent à améliorer les conditions d'exploitation des propriétés par **une réorganisation profonde du parcellaire et du réseau de chemins au sein d'un périmètre**.

Elles permettent un regroupement des propriétés et îlots d'exploitation par échanges de terrains, et contribuent à la maîtrise foncière des collectivités pour leurs projets d'aménagement ou de préservation et de mise en valeur des espaces naturels.

Le Département participe au financement de ces opérations selon le [règlement](#)

Ces opérations sont conduites sous la responsabilité du Département par 2 types de commissions:

- > [Commissions \(Inter\)Communes \(CCAF CIAF\)](#)
- > [Commission Départementale d'Aménagement Foncier \(CDAF\)](#)

Les opérations et études en cours

.....

Azannes et Soumazannes



L'aménagement foncier agricole et forestier d'Azannes et Soumazannes a été ordonné par délibération du 05/03/2015.

Vous pouvez consulter:

- Le plan de l'opération
- La liste des parcelles du périmètre

De petites différences peuvent exister entre le plan (qui correspond au périmètre lorsque l'opération a été ordonnée) et la liste des parcelles du périmètre définitif, selon les modifications de périmètres décidées par les Commissions Communales.

Dannevoux



L'aménagement foncier agricole et forestier de Dannevoux, avec extension sur les communes de Vilosnes-Haraumont, Sivry-sur-Meuse, Septsarges et Consenvoye, a été ordonné par délibération de l'Assemblée départementale du 26/06/2015.

Vous pouvez consulter :

- Le plan de l'opération
- La liste des parcelles du périmètre

De petites différences peuvent exister entre le plan (qui correspond au périmètre lorsque l'opération a été ordonnée) et la liste des parcelles du périmètre définitif, selon les modifications de périmètres décidées par les Commissions Communales.



L'aménagement foncier agricole et forestier de Lavoye, avec extensions sur les communes de Autrecourt-sur-Aire, Froidos et Julvecourt, a été ordonné par délibération de l'assemblée départementale du 23/06/2016.

Vous pouvez consulter :

- Le plan de l'opération
- La liste des parcelles du périmètre

De petites différences peuvent exister entre le plan (qui correspond au périmètre lorsque l'opération a été ordonnée) et la liste des parcelles du périmètre définitif, selon les modifications de périmètres décidées par les Commissions Communales.

Avis de décision de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) relatif au projet de nouveau parcellaire et de programme travaux connexes de l'aménagement foncier agricole et forestier de la commune de Lavoye, avec extension sur les communes de Froidos, Julvecourt et Autrecourt-sur-Aire et **ouverture du délai de recours devant la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)**.

Vous pouvez consulter :

l'avis de décision de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) de Lavoye et ouverture du délai de recours devant la Commission Départementale d'Aménagement foncier (CDAF)

le plan du projet

le plan de section YC Froidos

le plan de section ZL Lavoye

le plan de section YH Autrecourt

le plan de section YI Autrecourt

le plan de section ZM Lavoye

le plan de section ZN Lavoye

le plan de section ZO Lavoye

le plan de section ZP Lavoye

le plan de section ZR Lavoye

le plan de section ZS Lavoye

le mémoire justificatif des échanges

le plan de classement

le mémoire explicatif

relatif au projet de classement et d'évaluation des parcelles situées dans le périmètre d'aménagement foncier agricole et forestier décidé par la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Lavoye

le plan des travaux connexes

le programme des travaux connexes

la note financière

du programme de travaux connexes

la délibération du Conseil Municipal

de Lavoye du 18 juillet 2022

la délibération du Conseil Municipal

d'Autrecourt du 25 février 2022

la délibération du Conseil Municipal

de Froidos du 2 février 2022

la délibération du Conseil Municipal

de Julvecourt du 29 juin 2022

la délibération du Conseil Municipal

de Lavoye du 4 avril 2022

l'étude d'impact

de l'aménagement foncier, agricole et forestier de la commune de Lavoye

l'avis de la Direction Départementale des Territoires

(DDT)

le procès-verbal AFAF

le procès-verbal

de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Lavoye (classement) du 12 décembre 2017

le procès-verbal

de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Lavoye (réclamations projet) du 27 juillet 2022

le procès-verbal

de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de Lavoye (approbation projet) du 23 mars 2023

Maizey



Par arrêté en date du 15 décembre 2021, le Président du Conseil départemental de la Meuse a ordonné la clôture de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de Maizey avec extensions sur les communes de Dompcevrin, Lamorville (pour le territoire de Spada) et Les Paroches et a ordonné le dépôt en mairie des plans définitif d'aménagement foncier.

Opérations liées au projet de déviation de la RN

135

.....

Ligny-en-Barrois



L'aménagement foncier agricole et forestier de Ligny-en-Barrois, avec extension sur la commune de Velaines, a été ordonné par un arrêté de l'assemblée départementale du 23/10/2013.

Vous pouvez consulter :

- Le plan de l'opération
- La liste des parcelles du périmètre

De petites différences peuvent exister entre le plan (qui correspond au périmètre lorsque l'opération a été ordonnée) et la liste des parcelles du périmètre définitif, selon les modifications de périmètres décidées par les Commissions Communales.

Velaines



L'aménagement foncier agricole et forestier de Velaines, avec extension sur les communes de Nançois-sur-Ornain et Ligny-en-Barrois, a été ordonné par arrêté de l'assemblée départementale du 23/10/2013.

Vous pouvez consulter:

- Le plan de l'opération
- La liste des parcelles du périmètre

De petites différences peuvent exister entre le plan (qui correspond au périmètre lorsque l'opération a été ordonnée) et la liste des parcelles du périmètre définitif, selon les modifications de périmètres décidées par les Commissions Communales.

Afin de remédier aux dommages causés, un aménagement foncier est proposé pour ce secteur.

Une étude d'aménagement foncier est ainsi en cours, qui permettra de déterminer l'opportunité et le périmètre d'une telle opération d'aménagement.

[Consultez le plan du projet.](#)

Les travaux connexes

Pour certaines opérations, des travaux complémentaires peuvent être nécessaires.

Il s'agit de réalisations d'ouvrages d'intérêt collectif permettant l'exploitation du nouveau parcellaire (travaux de voirie, travaux hydrauliques, aménagements environnementaux et paysagers, ...).

Ces travaux sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des communes ou des associations foncières et peuvent être subventionnés par le Département selon le règlement consultable.

> [Associations d'aménagement foncier](#)

Les consultations et enquêtes publiques

Les consultations et enquêtes publiques sont des phases importantes des AFAF car elles permettent d'informer tous les propriétaires et le public des propositions des Commissions Communales ou inter-communales d'Aménagement Foncier et de recueillir leurs éventuelles observations ou réclamations.

Enquête publique d'Azannes et Soumazannes

Dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier de la commune de Azannes et Soumazannes, un projet de nouveau parcellaire et de programme de travaux connexes a été soumis à la consultation du public du lundi 22 mars au vendredi 30 avril 2021. Les conclusions et le rapport du Commissaire enquêteur sont à disposition du public pendant 1 an, conformément à l'article R.123-21 du Code de l'environnement.

Enquête publique de Villotte-devant-Louppy

Dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier de la commune de Villotte devant Louppy, un projet de nouveau parcellaire et de programme de travaux connexes a été soumis à la consultation du public lors de l'enquête publique qui s'est tenue du 3 mai au 6 juin 2023. **Les conclusions et le rapport du Commissaire enquêteur sont à disposition du public pendant 1 an** conformément à l'article R.123-21 du Code de l'environnement.

Enquête publique de Sommelonne

Dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier de la commune de Sommelonne, un projet de nouveau parcellaire et de programme de travaux connexes a été soumis à la consultation du public lors de l'enquête publique qui s'est tenue du 5 juin au 6 juillet 2023. **Les conclusions et le rapport du Commissaire enquêteur sont à disposition du public pendant 1 an** conformément à l'article R.123-21 du Code de l'environnement.

Echanges et cessions amiables d'immeubles ruraux

Les échanges et cessions amiables d'immeubles ruraux et forestiers permettent également un regroupement des propriétés et îlots d'exploitation, mais par échanges ou ventes de parcelles existantes, sur la base du volontariat et d'une procédure plus légère.

Afin de réduire le morcellement de la

[forêt privée meusienne](#)

et de mobiliser la ressource forestière, le Département soutient ainsi les échanges ou achats de parcelles boisées.

Ceci permet de constituer des îlots plus grands pour garantir une gestion durable de la forêt.

La subvention du Département prend en charge une partie des frais d'acte notarié et le cas échéant, des frais de géomètre pour les divisions de parcelles liées à ces échanges.

LIENS UTILES

- > X-Demat
- > meuse.chambre-agriculture.fr
- > safer-grand-est.fr
- > meuse.gouv.fr/Politiques-publiques
- > communes.com

FAQ

<https://www.meuse.fr/le-departement/agit-pour-vous/amenagement-et-developpement-du-territoire/amenagement-foncier?>



Les propriétaires ou exploitants sont invités à en parler avec leur Maire, sauf pour le cas particulier d'une opération envisagée en lien avec un projet d'ouvrage linéaire (par exemple un contournement routier).

La demande au Conseil municipal est le point de départ indispensable de la procédure.

Une réunion d'information et d'échanges, puis une étude préalable peuvent ensuite être menées avant de s'engager dans l'opération.

CONTACT



SERVICE AMÉNAGEMENT FONCIER ET PROJETS ROUTIERS

 0354610490

 E-MAIL

 ITINÉRAIRE

 3 Impasse Varinot
55000 BAR-LE-DUC

 Lundi à jeudi: 9h-11h30 et 14h00-16h45
Vendredi: 9h00-11h30 et 14h00-16h00



DÉPARTEMENT DE LA MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55

LE DÉPARTEMENT
meuse